

# A PROPOS DU PROJET DE DESSERTE FORESTIERE DE L'ASA DU SPRICKELSBERG

## LA DESSERTE FORESTIERE UN ENJEU FORT POUR UNE GESTION DURABLE

- Pour gérer de manière durable une forêt et pour l'exploiter dans de bonnes conditions, il faut pouvoir y accéder.
- Les chemins forestiers permettent la circulation des grumiers et les pistes forestières d'engins de débardage.

## UN PROJET LOCAL DE DEVELOPPEMENT FORESTIER DEJA ANCIEN

- Le massif du Sprickelsberg est identifié comme prioritaire depuis 1994/1995 dans le **Schéma Directeur de Desserte Forestière (S.D.D.F) du BAERENKOPF qui identifiait le réseau de desserte à créer**
- Les propositions d'aménagement du réseau du S.D.D.F ont été validées par un comité de pilotage composé de l'ensemble des communes concernées, du **CRPF, de la D.D.T, de la D.R.E.A.L et du P.N.R des Ballons des Vosges le 29 mars 2012.**
- L'A.S.A du SPRICKELSBERG a été créée le 29 janvier 2015 par arrêté préfectoral suite à la consultation des propriétaires : **80.16 % des propriétaires concernés représentant 91.16% des surfaces se sont prononcés en faveur du projet.**

### Objectif du projet :

- ✓ **Création de 6.9 km de chemin à grumier (dont la transformation de pistes)**
- ✓ **1.7 km de création de piste.**
- ✓ **Desservir 293 hectares de forêts (dont 47 ha de forêts communales) réparties entre 120 propriétaires pour 332 parcelles.**

- Une subvention d'un montant total de 149 173 € a été accordée à l'ASA sous réserve de l'obtention de tous les accords préalables.

## UNE FORTE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Dès le S.D.D.F, la problématique des captages d'eau et des milieux naturels a été prise en compte.
- Les propositions d'évolution du réseau ont été approuvées par un hydrogéologue agréé (Luc JAILLARD) et un cahier des charges technique rédigé et annexé au S.D.D.F afin de préserver la ressource en eau (captages publics et privés).
- Le Préfet de Région a décidé le 24 août 2016 de soumettre, dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas de l'article R122-3 du Code de l'environnement, le projet de création de réseau de chemins forestiers à une **étude d'impact environnementale**, suivie d'une enquête publique.
- Cette étude d'impact a été réalisée par le cabinet d'étude CLIMAX, de Bourbach-le-Haut.
- L'enquête publique organisée du 12 juin 2018 au 13 juillet 2018 a suscité un grand intérêt eu égard au nombre de personnes qui se sont manifestées, des courriers et des messages réceptionnés. Le Commissaire Enquêteur a conclu à **un avis favorable** à la demande d'autorisation environnementale déposée par l'ASA du Sprickelsberg le 8 août 2018.
- Le 5 novembre 2018, l'autorisation de travaux a été accordée par le Préfet à l'ASA du Sprickelsberg. Cette autorisation est assortie d'un certain nombre de mesures environnementales à observer strictement.
- A l'heure où, comme chacun peut le constater en jetant un coup d'œil sur nos massifs, la forêt est bien malade (frênes victimes de la chalarose, résineux attaqués par les scolytes et dépérissants...), la création d'accès aux parcelles privées et communales se révèle indispensable, ne serait-ce que pour venir en aide à notre forêt qui souffre...

**Jean-Marie EHRET, président de l'ASA du Sprickelsberg, maire de Dolleren**